

Etudier, analyser, financer, exploiter avec votre développeur vosgien



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU BOIS IMPERIAL



Réunion de comité de projet du 29 avril 2026
Damien Hebrard et Anne-Lise Lechapelain



QUI SOMMES-NOUS ?

DESTREN ENERGIES

DESTREN ENERGIES est une entité créée par les sociétés **Vent d'Est** et **Renner Energies** qui souhaitent mettre en commun leurs compétences pour mener ce projet.

À la charge du développement, **Vent d'Est**, acteur local dans les énergies renouvelables depuis **2005**, réunit une vingtaine de collaborateurs pour concevoir, développer et valoriser le potentiel énergétique du territoire.

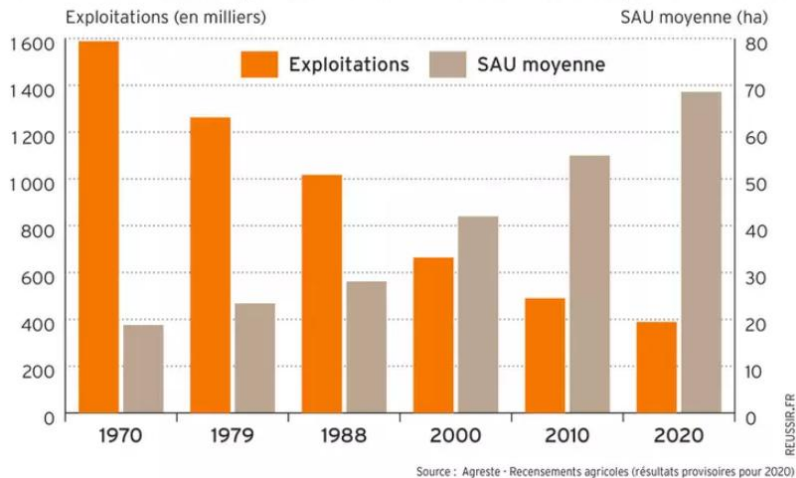


LES OBJECTIFS

De la filière agricole

L'objectif essentiel d'un développement agricole durable est d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire.

La baisse du nombre d'exploitations et la hausse des surfaces se poursuit en France



Renouveler 50% des exploitations agricoles dans 10 ans



Pérenniser les entreprises qui nous nourrissent

- Volatilité du prix des céréales,
- La PAC ne couvre pas l'investissement de croissance ou de gains de productivité.
- Contexte socio-politique fragile



Assurer une production agricole en quantité et qualité tout en :

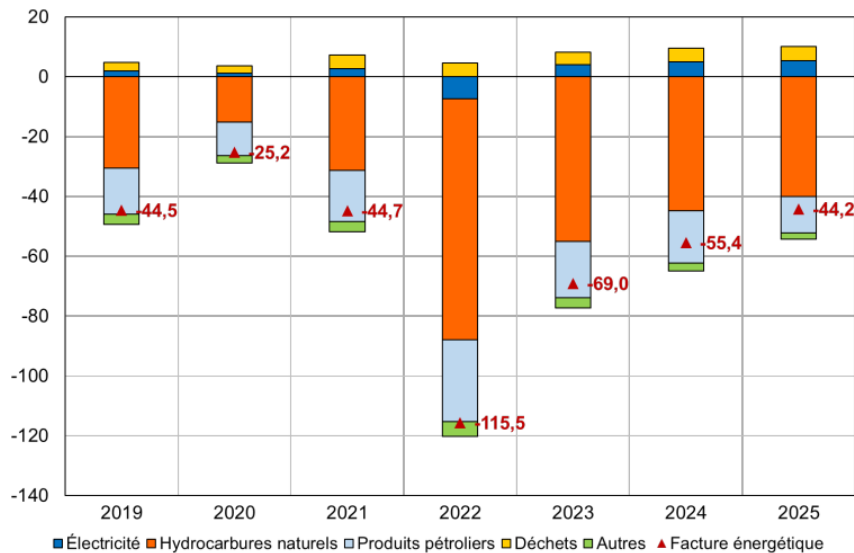
- conjuguant les phénomènes de pertes de surfaces arables, plafonnement des rendements et augmentation démographique
- faisant face au dérèglement climatique

LES OBJECTIFS

De la filière solaire

Dans le cadre de la version 2019 – 2028, les objectifs des capacités installées concernant le photovoltaïque sont assez clairs : sur les cinq années à venir, raccorder au réseau deux fois les capacités installées ces treize dernières années.

Décomposition de la facture énergétique depuis 2019
(Md€, données en valeur, CAF/FAB)



Source : Douanes / DSECE

Indépendance et sécurité d'approvisionnement



énergétique

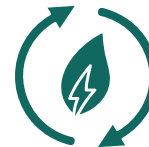
- Améliorer notre **balance commerciale** en limitant l'importation d'énergie.



Atteindre les objectifs de **décarbonation**

- 3 à 5 ans de **neutralité** carbone pour les parcs PV
- **Complémentarité** avec les autres énergies
- Réduire les émissions de **gaz à effet de serre**

Accélérer la transition énergétique :



- **Conforter le mix énergétique**, en développant les énergies renouvelables.
- **Décentralisation** de la génération et stockage d'électricité
- **Encourager un progrès technologique**

L'AGRIVOLTAÏSME A RICHARDMENIL

En levier de pérennisation



La loi d'accélération des énergies renouvelables et ses décrets d'application encadrent strictement l'agrivoltaïsme, afin d'éviter que la production d'énergie prenne le pas sur la production agricole. Pour être autorisé, un projet agrivoltaïque doit respecter les critères suivants :

- **Rendre au moins un service à l'activité agricole**
Amélioration du potentiel agronomique, adaptation au changement climatique, protection contre les aléas, amélioration du bien-être animal.
- **Limiter la surface couverte par des panneaux photovoltaïques** à 40% maximum du terrain agricole ;
- **Maintenir un rendement agricole** à au moins 90% de celui observé sur une parcelle témoin non équipée en panneaux solaires ;
- **Ne pas avoir d'impact négatif sur les revenus agricoles** moyens antérieur à l'installation agrivoltaïques ;

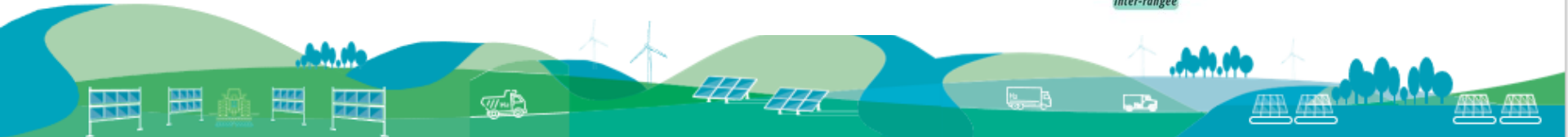
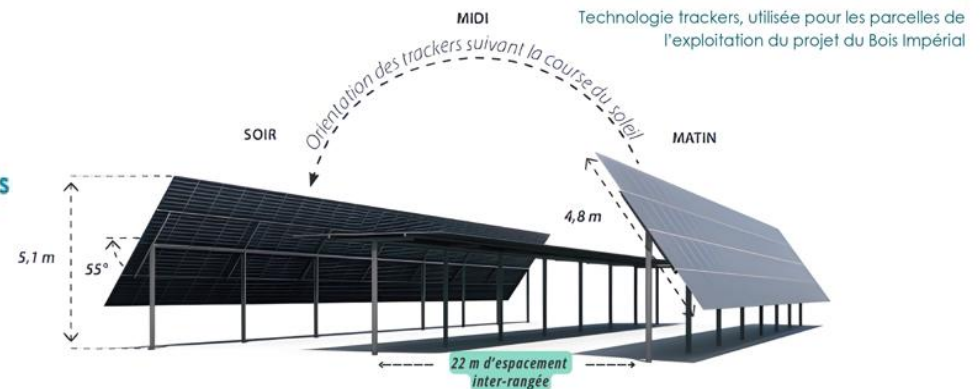


Le respect de ces critères conditionne l'autorisation du projet par le Préfet et fait ensuite l'objet d'un suivi régulier sur la durée de vie du projet.

Illustration de la technologie tracker



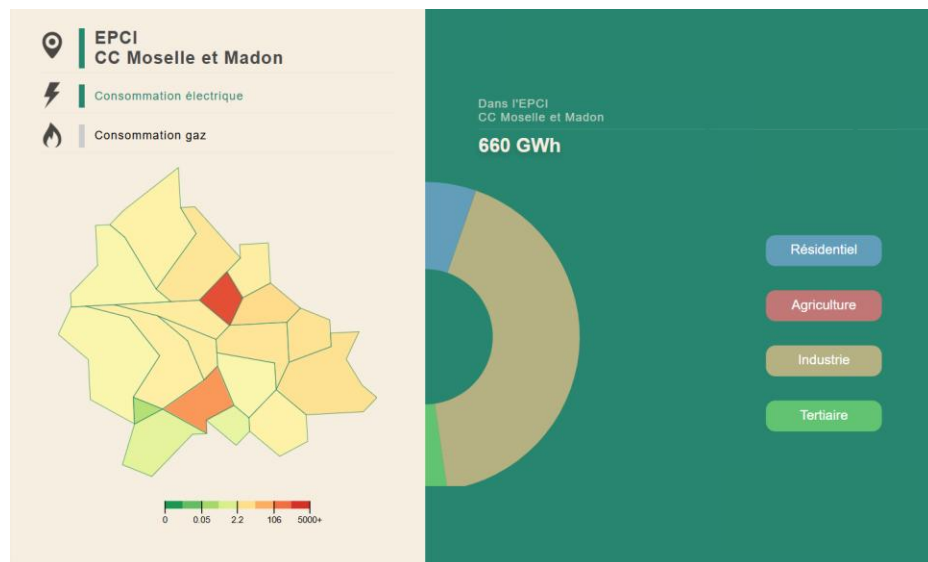
(Source : RWE, projet à Rhenish, Allemagne)



CHIFFRES CLES

Et caractéristiques techniques

- Puissance installée : **19 972kWc**
- Production estimée : **26 789 MWh**
- **34 fois** la consommation en électricité de Richardménil
- **5%** de la consommation en électricité du secteur industriel et **38%** de la consommation en électricité du secteur résidentiel de la **CCMM**
- **48%** de la consommation en électricité du secteur industriel de Ludres
- **5 060** foyers en Grand est alimentés*

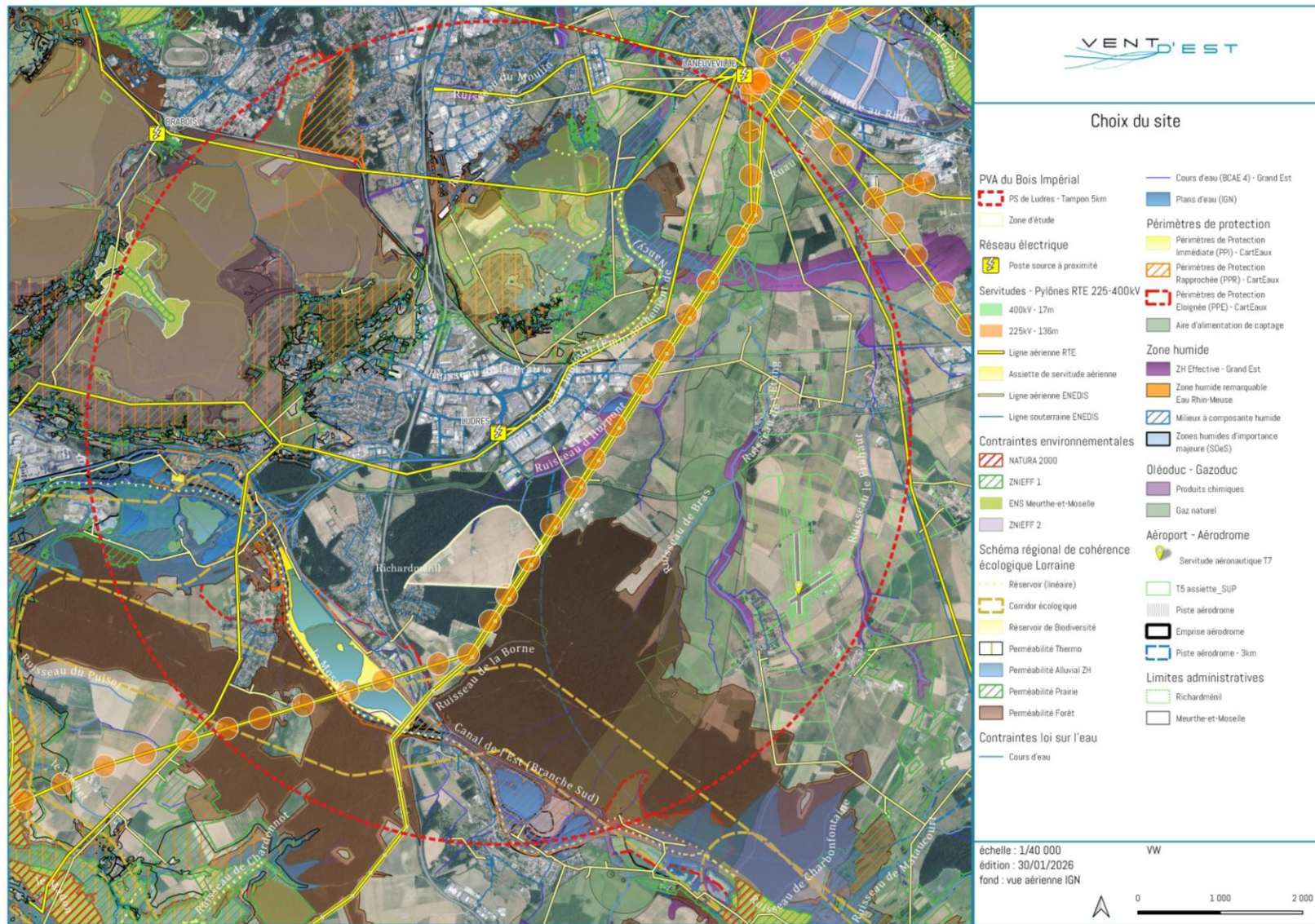


Source : <https://www.agenceore.fr/datavisualisation/donnees-locales-energie>

* Sur base d'une consommation de 5,3 MWh/an (2022)

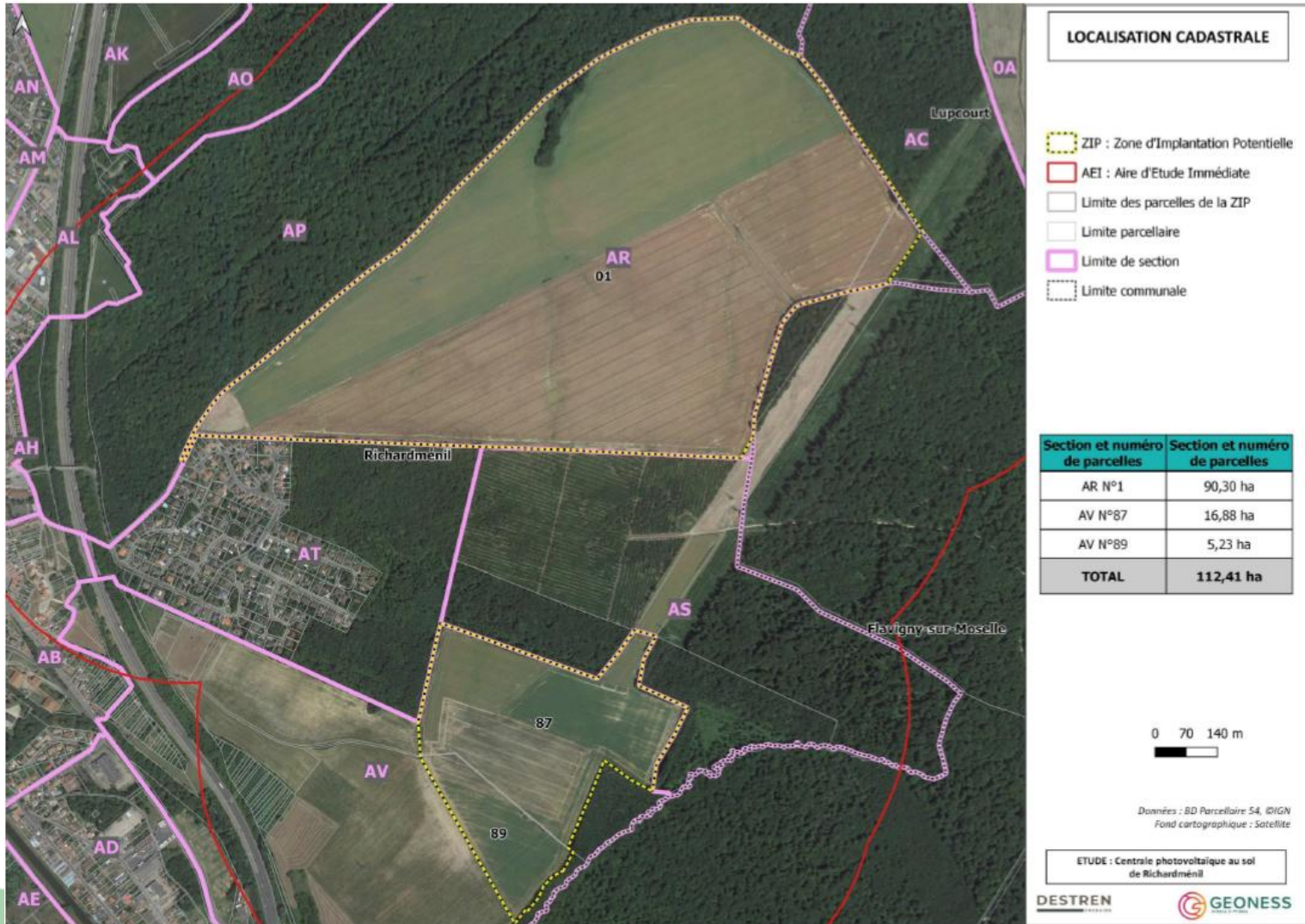
JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE

Par recherche cartographique



UN PROJET SUR LA COMMUNE DE RICHARDMÉNIL

Localisation de la zone d'étude



LES ENJEUX

Physique & Humain

Eau : Talwegs, Zone Humide, Bassins Versants, ruisseaux et écoulement des eaux

Risques naturels :
Mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles



SYNTHESE DES SENSIBILITES DU MILIEU PHYSIQUE

- ZIP : Zone d'Implantation Potentielle
- AEI : Aire d'étude Immédiate
- Limite communale

Sensibilités fortes :

- Zones humides
- Eaux superficielles
- Mouvement de terrain : PPRN (attente PPRN et échange DESTREN MAIRIE)

Sensibilités modérées :

- Retrait-gonflements des argiles (aléa fort)
- Géologie

0 100 200 m



Données : GEONSS
Fond cartographique : Satellite

DESTREN

GEONSS

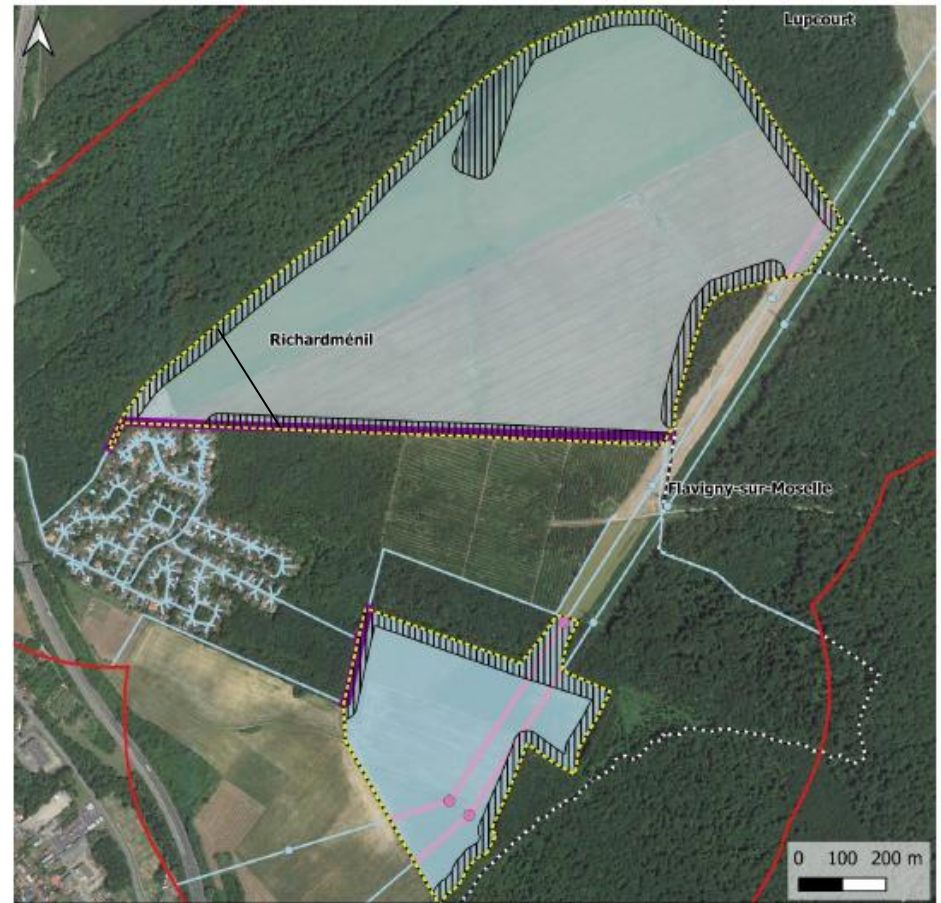


LES ENJEUX

Physique & Humain

Urbanisme : PLUi – Zone Ai + recul cours d'eau et forêts.

Réseaux et canalisation :
Ligne aérienne RTE,
canalisations AEP, réseaux
souterrains Enedis, ...



SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU MILIEU HUMAIN

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

AEI : Aire d'étude Immédiate

Limite communale

Zone inconstructible selon les PLU :
Bande de recul de 30 m entre zones Nf
(Richardménéil et Flavigny-sur-Moselle)
et N (Lupcourt) et implantation panneaux PV

Sensibilités majeures :

Réseaux et canalisations dans ZIP
(Orange souterrain et canalisation AEP souterraine)

Sensibilités fortes :

Réseaux et canalisations dans ZIP
(Lignes électriques RTE aériennes)

Pylones RTE dans ZIP

Sensibilités faibles :

- Urbanisation

- Risque Incendie

Réseaux hors ZIP
(Orange, Lignes ENEDIS BT souterraines
et Canalisations EA/ EU)

Pylones RTE dans AEI

Données : GEONESS

Fond cartographique : Satellite

DESTREN

GEONESS



URBANISME APPLIQUABLE

Le PLUi Moselle et Madon



En Zone A, sont autorisés :
les constructions à destination des exploitations agricoles et équipements d'intérêt collectif et services publics à condition de ne pas être incompatible avec l'exercice d'une activité agricole



Consulter le PLUi : [https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=6.182613350200354&lat=48.594477609445136&zoom=17&m\(lon\)=6.180255&m\(lat\)=48.596088](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=6.182613350200354&lat=48.594477609445136&zoom=17&m(lon)=6.180255&m(lat)=48.596088)



ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Dans lequel s'insère le projet

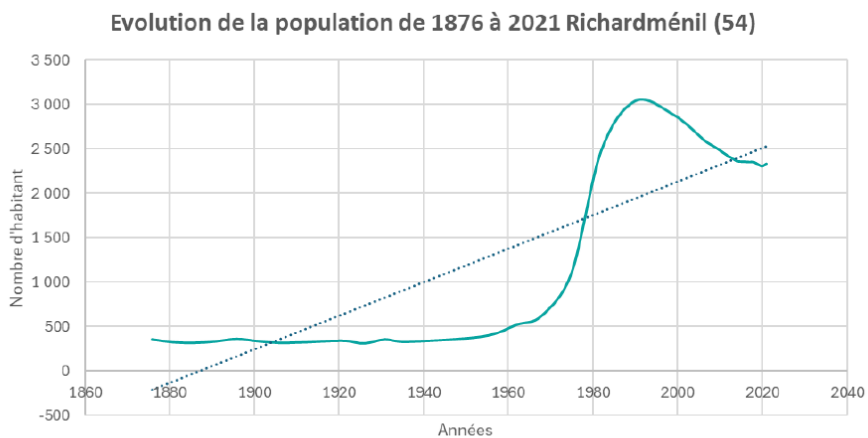


Figure 74 – Évolution de la population de 1876 à 2020
(source : INSEE, RP1876-2020)

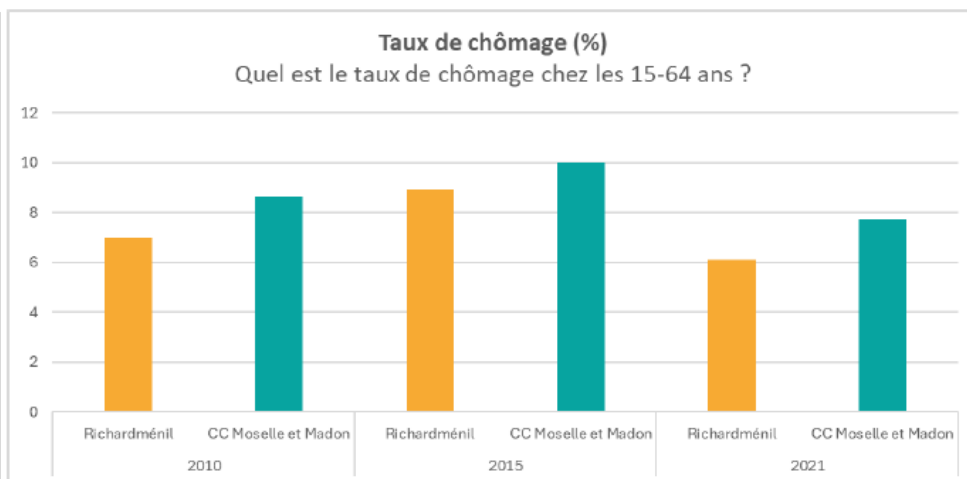


Figure 77 – Graphique du taux de chômage chez les 15-64 ans entre 2010 et 2021
(source : INSEE, RP2010, 2015, 2021)

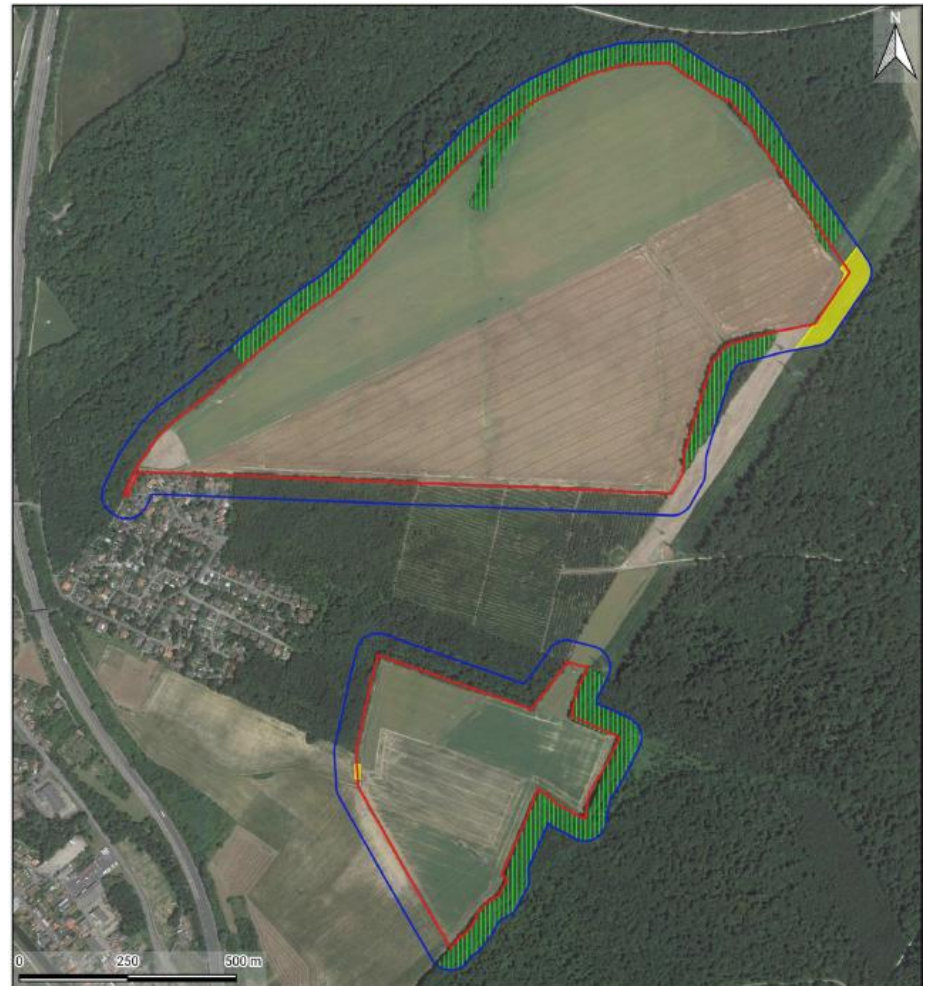
La ZIP se situe en milieu périurbain avec une densité de population stagnante depuis quelques années et avec une activité économique faible due à la situation géographique de la commune qui se situe dans l'aire d'attractivité de Nancy. Le projet agrivoltaïque doit donc s'assurer de ne pas dégrader ce cadre de vie.



LES ENJEUX

Naturels - avifaune



Enjeux concentrés dans les boisements âgés et lisières : Présence du Pic noir, Pic mar et Pie-grièche écorcheur avec nidification possible dans une haie au niveau de la zone Sud.





Carte 27 - Localisation des secteurs d'intérêt pour l'avifaune

LEGENDE

Zones d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate

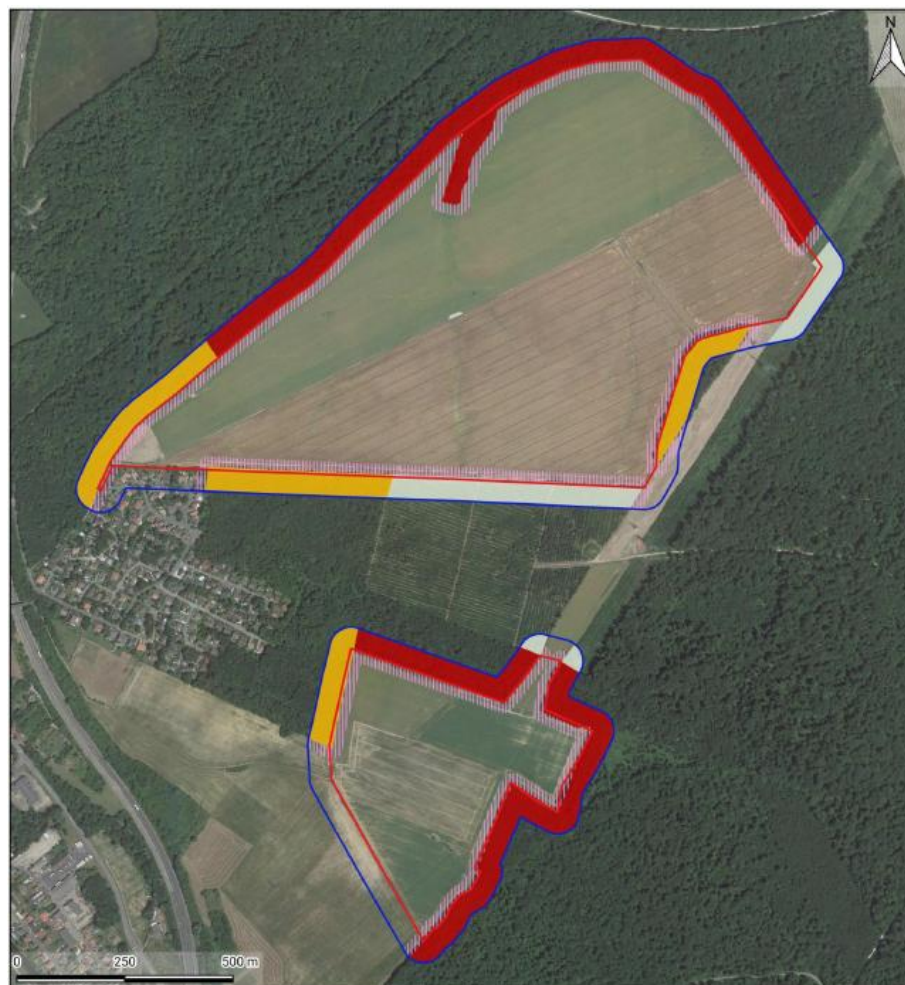
Secteurs d'intérêt pour l'avifaune

-  Secteur de présence du Pic mar et du Pic noir
-  Milieux arbustifs fréquentés par les passereaux des milieux semi-ouverts : Nidification possible du Bruant jaune, de la Fauvette des jardins, de la Linotte mélodieuse et de la Pie-grièche écorcheur

LES ENJEUX

Naturels - chiroptères

Enjeux concentrés dans les chênaies-charmaies avec une activité significative identifiée pour la Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius.



Carte 33 - Synthèse des fonctionnalités écologiques de l'aire d'étude immédiate pour les chiroptères

LEGENDE

Zones d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Gîtes arboricoles

- Potentialités fortes - favorable pour des colonies
- Potentialités modérées - favorable pour des individus isolés
- Potentialités nulles

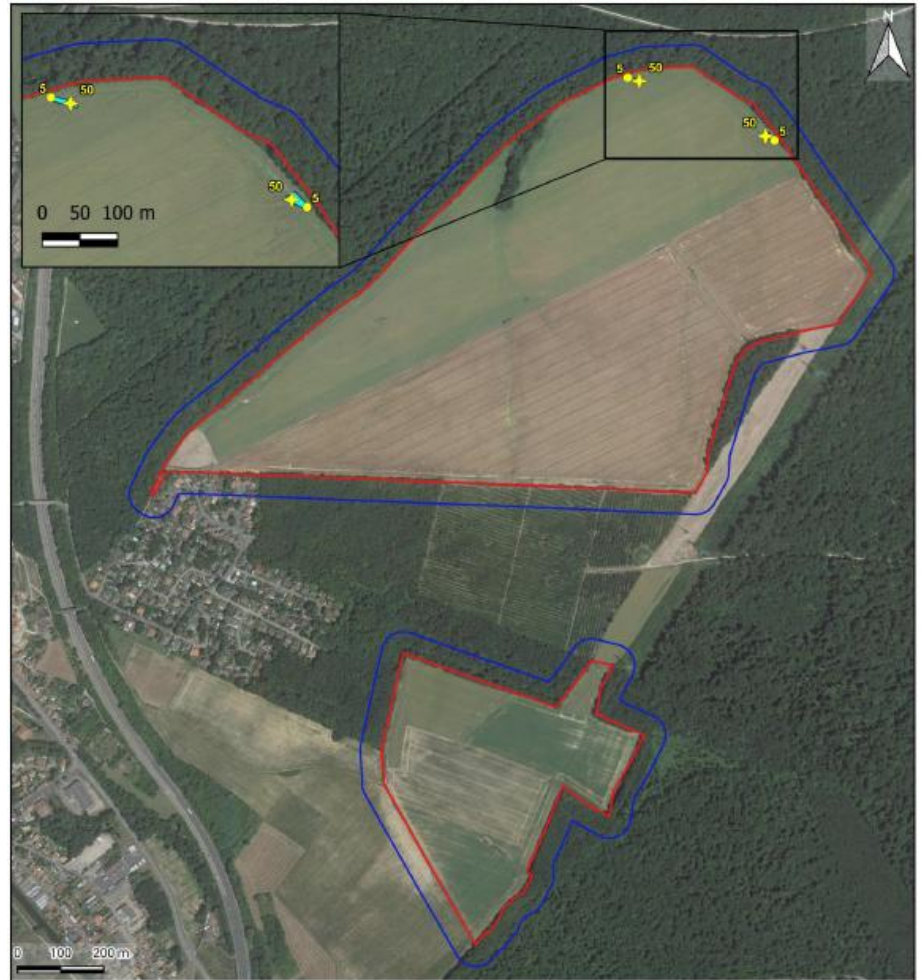
Autre secteur d'intérêt

- Territoires de chasse principaux (Ilsières)

LES ENJEUX

Naturels - amphibiens

Présence du **sonneur à ventre jaune** dans les ornières de tracteur en limite nord-ouest de la zone d'étude



Carte 39 - Localisation des espèces d'amphibiens observées

LEGENDE

Zones d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate

Stades de développement

- Adulte
- Têtard

Espèce

- Sonneur à ventre jaune

Milieu favorable

- Ornière en eau

LES ENJEUX

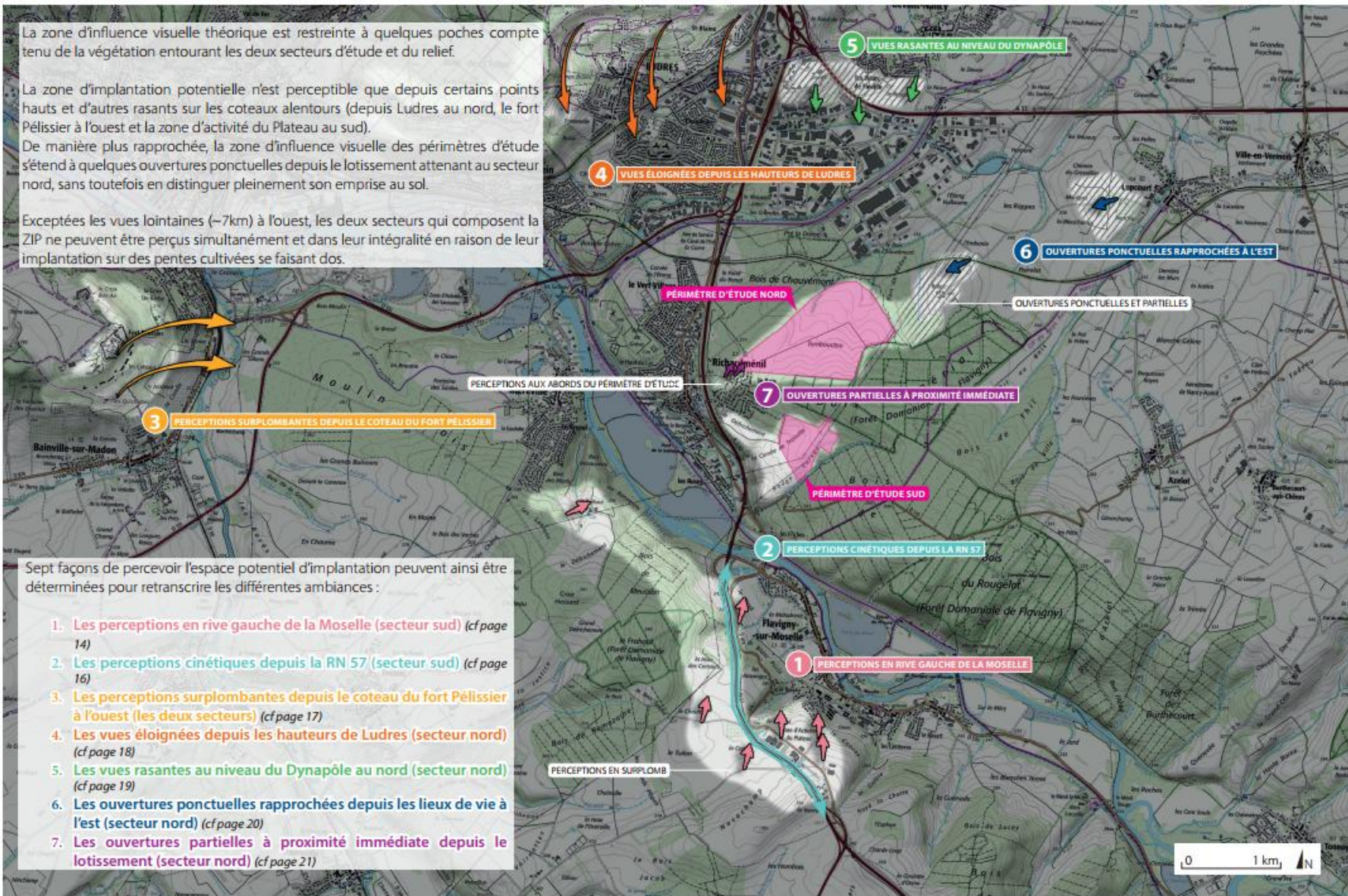
Paysage

La zone d'influence visuelle théorique est restreinte à quelques poches compte tenu de la végétation entourant les deux secteurs d'étude et du relief.

La zone d'implantation potentielle n'est perceptible que depuis certains points hauts et d'autres rasants sur les coteaux alentours (depuis Ludres au nord, le fort Pélissier à l'ouest et la zone d'activité du Plateau au sud).

De manière plus rapprochée, la zone d'influence visuelle des périmètres d'étude s'étend à quelques ouvertures ponctuelles depuis le lotissement attenant au secteur nord, sans toutefois en distinguant pleinement son emprise au sol.

Exceptées les vues lointaines (~7km) à l'ouest, les deux secteurs qui composent la ZIP ne peuvent être perçus simultanément et dans leur intégralité en raison de leur implantation sur des pentes cultivées se faisant dos.



Sept façons de percevoir l'espace potentiel d'implantation peuvent ainsi être déterminées pour retranscrire les différentes ambiances :

1. Les perceptions en rive gauche de la Moselle (secteur sud) (cf page 14)
2. Les perceptions cinétiques depuis la RN 57 (secteur sud) (cf page 16)
3. Les perceptions surplombantes depuis le coteau du fort Pélissier à l'ouest (les deux secteurs) (cf page 17)
4. Les vues éloignées depuis les hauteurs de Ludres (secteur nord) (cf page 18)
5. Les vues rasantes au niveau du Dynapôle au nord (secteur nord) (cf page 19)
6. Les ouvertures ponctuelles rapprochées depuis les lieux de vie à l'est (secteur nord) (cf page 20)
7. Les ouvertures partielles à proximité immédiate depuis le lotissement (secteur nord) (cf page 21)

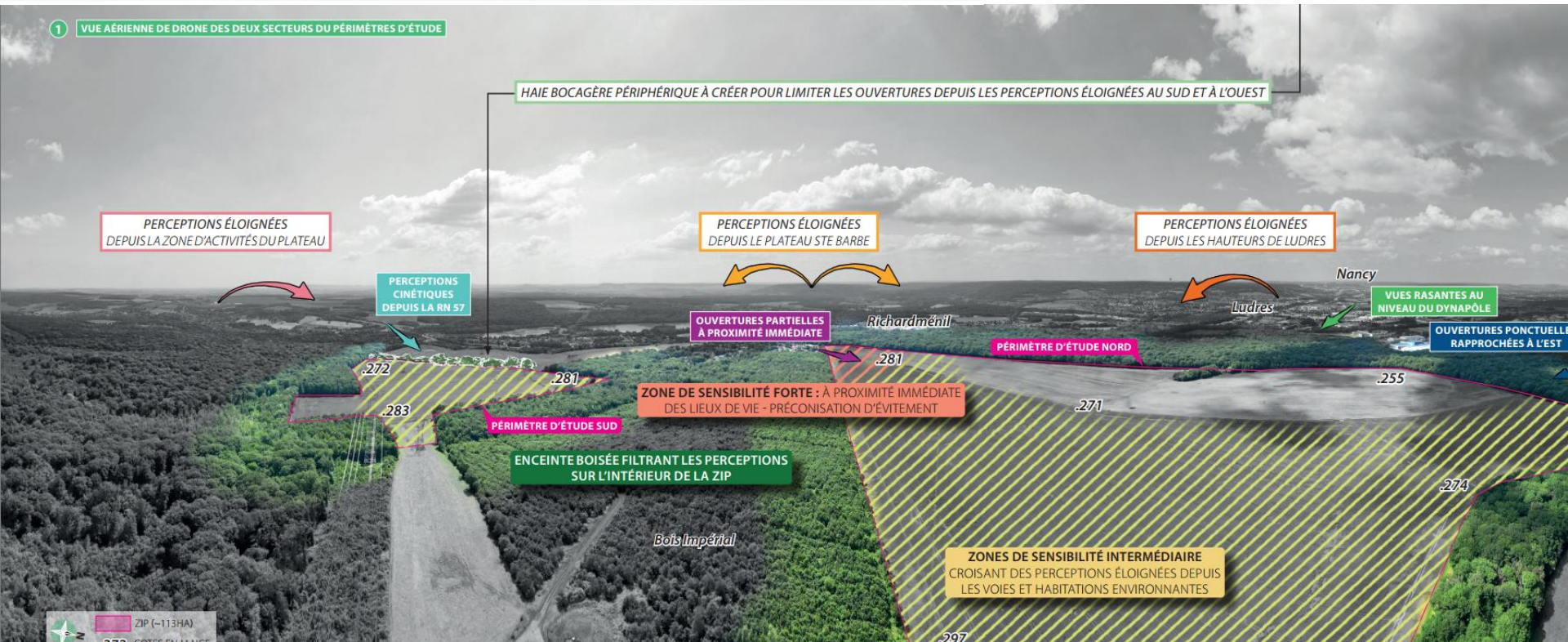
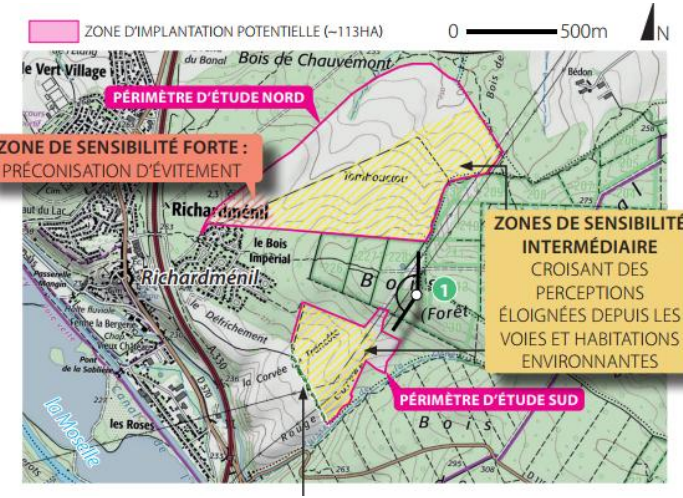
LES ENJEUX

Paysage

Au regard de la localisation de la zone d'implantation potentielle, des recommandations d'implantation et d'intégration peuvent à ce stade être formulées en réponse aux enjeux identifiés de cadre de vie avec :

- des perceptions en surplomb sur chacun des secteurs depuis les habitations et chemins de randonnées au nord et à l'ouest et au niveau de la zone d'activités du plateau au sud.
- des perceptions immédiates depuis le lotissement accolé au périmètre d'étude.
- quelques ouvertures depuis les chemins ruraux et depuis les zones d'activités aux abords du périmètre d'étude et des perceptions cinétiques depuis la RN 57.

La zone d'implantation potentielle a ainsi été découpée selon un degré de niveau de sensibilité présenté sur la carte ci-dessous. En complément, il est préconisé de créer une haie bocagère en limite méridionale du secteur sud afin de filtrer les ouvertures sur l'intérieur de celui-ci.



CONTINUE DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Etat initial, adaptations et objectifs



- Production agricole végétale en **grandes cultures** (céréales et oléagineux) avec intégration ponctuelle de protéagineux.
- Objectif de **conserver la production en place** : adaptation de l'installation agrivoltaïque en :
 - Choissant une technologie **modulable**;
 - Adoptant un espace inter-rangée de 22m, soit **20m de largeur de travail agricole**;
 - Orientant les rangées photovoltaïques au **sens de culture**.
- Implantation de **bandes fleuries** fonctionnelles pour bienfaits **écologiques, environnementaux et agricoles**.
- Passage de la partie ouest en **prairie** pour le **confort** des habitants du Bois Impérial.



VARIANTES D'IMPLANTATION

Dans le cadre des mesures ERC

Au long de la phase de développement, la localisation et les modalités du projet ont évolués suite aux enjeux rencontrés.



Le développement du projet vise à construire le meilleur projet compte tenu des spécificités et des enjeux de chaque parcelle. Pour cela, plusieurs études techniques ont été réalisées par des bureaux d'étude indépendants, qui ont également recommandé plusieurs mesures d'atténuation des impacts. C'est le gage d'une bonne intégration du projet dans son territoire.

Quelles études ont été réalisées ?



Le diagnostic zone humide et l'étude faune flore a été réalisée par le bureau Envöl Environnement



Le bureau d'étude Composite a analysé les éléments paysagers présents autour de la zone d'étude, les éventuels enjeux, les points sensibles à la co-visibilité, et la manière dont le projet pourrait les impacter.

GEONESS se charge des volets physiques et humains de l'étude d'impact.



Plusieurs études agricoles ont été menées :

- L'étude préalable agricole visant à calculer un montant de compensation collective ;
- L'étude agro-pédologique pour déterminer le potentiel agronomique des sols ;
- Une étude technico-économique visant à évaluer l'impact de l'installation agrivoltaïque sur l'exploitation.



Mesures ERC : Les projets agrivoltaïques sont soumis à la séquence Eviter - Réduire - Compenser pour atténuer les impacts du projet sur le territoire. Suite aux études techniques et dans le cadre de la définition de l'implantation des panneaux photovoltaïques, des mesures d'évitement et de réduction des impacts ont été prises.



Les postes de transformation et de livraison font l'objet d'un traitement paysager spécifique (bardage bois), afin de s'intégrer harmonieusement dans le paysage rural.



DEMARCHE ERC(A)

Exemple de mesure

N°26		Déploiement d'actions en faveur du tourisme				
E	R	C	A	S	Code Thema: E1 Évitement « amont » (A6.2.b)	Phase = exploitation
Thématique		Milieu physique	Milieu naturel	Milieu humain	Paysage et patrimoine	
Objectifs		Améliorer l'intégration et la compréhension du projet				
Contexte		Le secteur de Richardménil est touristique. Le site peut être fréquenté à l'occasion de balades. L'intégration d'un projet de production ENR sera d'autant mieux acceptée et intégrée à son environnement qu'il est expliqué.				
Description		<ul style="list-style-type: none"> Création d'un chemin de randonnée (= 24 220m²) qui sera rétrocédé au domaine public = mélange terre-pierre pour la création de sites de qualité paysagère remarquable, conservant leur aspect vert toute l'année et compenser la fermeture du chemin existant par le projet. Bien que privé, celui-ci était utilisé par locaux pour la marche et le vélo. La prolongation du chemin vers le nord (vers ZI de Ludres) a pour but de réaménager un chemin autrefois existant (visible sur les cartes satellites de 1988 VPEI). Souhait exprimé par M. le Maire de Richardménil dans le cadre de ses travaux d'aménagement pour la commune et soutenu par la Communauté de Commune dans le cadre de leur plan paysage. Ce chemin sera accompagné de masques visuels divers (buissons, arbustes, arbres) et sera aménagé (bancs, poubelles, panneaux d'informations). Actions de communication : mise en place de panneaux pédagogiques le long du projet. 				
Modalités de suivi		Vérification de la conformité de l'implantation réelle du projet avec les éléments prévisionnels figurant dans le dossier de demande de permis de construire				
Coût estimatif		1500€ par panneaux pédagogiques et 363 300€ (soit 15€/m ²) pour la mise en place du chemin de randonnée				

N°10		Adaptation des périodes de travaux sur l'année spécifique au milieu physique et naturel												
E	R	C	A	S	Code Thema: E4 Évitement temporel (E4.1.a)	Phase = chantier								
Thématique		Milieu physique	Milieu naturel	Milieu humain	Paysage et patrimoine									
Objectifs		Éviter toute déstructuration des sols en surface pour conserver les profils pédologiques, éviter de détruire la végétation présente et de déranger la faune.												
Contexte		Les sols du projet sont caractérisés par des dépôts de surface, limons de plateaux et alluvions anciennes de haute terrasse ce sont des sols fins, sensibles à très sensibles à l'eau, ayant tendance à se gorger d'eau en période pluvieuse et à se dessécher en été avec formation d'une croûte indurée en surface. De plus la zone présente des contraintes faune/flore.												
Description		<p>Les périodes climatiques clémentes seront privilégiées pour le déroulement du chantier, ainsi on évitera toute circulation en période de fortes pluies ou lorsque les sols sont trop humides.</p> <p>Le démarrage des travaux d'aménagement devra prendre en considération les points suivants (Mesure MR3 VNEI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> La période de mars à août est la plus sensible pour la reproduction de la faune (avifaune nicheuse, amphibiens, reptiles, insectes...). Le démarrage des travaux devra donc éviter cette période de mars à août. Une fois les travaux démarrés, ceux-ci ne devront subir aucune interruption de plus de 15 jours de suite au sein de la période à risque de mars à août inclus. <p>Les autres travaux (tels que ceux liés au raccordement électrique, à la mise en place des structures, à l'installation des panneaux, aux essais de mise en service...) pourront être réalisés sans contrainte de période. Les travaux devront être réalisés en période diurne (proscrire les travaux du crépuscule à l'aube).</p>												
		Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
		Travaux d'aménagement												

Tableau d'évaluation des impacts résiduels du projet sur la flore et les habitats naturels								
Phase	Impact							
	Nature	Type	Groupe / espèce	Impact brut	Mesures d'évitement	Impact après évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel
Travaux / Exploitation	Direct, temporaire	Destruction d'individus	Flore commune	Très faible	-	Très faible	MR1 – MR2 MR4 – MR5 MR7 – MR8	Les impacts après évitement sont jugés très faibles. Certaines mesures de réduction seront également bénéfiques à la flore commune et aux habitats même en l'absence d'impacts significatifs.
		Destruction d'habitats	Bois des ruisseaux et sources à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> - Chênaie charmaie subatlantiques à <i>Stellaria</i>	Modéré		Très faible		
			Stades initiaux des plantations de feuillus caducifoliés, Prébois caducifoliés et Haies	Faible	ME2 – ME6	Très faible		
			Prairies de fauche planitaires subatlantiques et végétations herbacées anthropiques	Faible				
			Monocultures intensives	Très faible	-	Très faible		
			Zones humides floristiques : Bois des ruisseaux et sources à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i>	Modéré	ME2 – ME6	Très faible		
Zones humides pédologiques	Nul	-	Nul	Aucune zone humide n'a été mise en évidence sur le critère pédologique au sein de la ZIP. Les impacts résiduels sont jugés nuls.				

CREATION DU CHEMIN DE RANDONNEE

Présentation et approfondissement



CREATION DU CHEMIN DE RANDONNEE

Présentation et approfondissement



CREATION DU CHEMIN DE RANDONNEE

Présentation et approfondissement



ACCESIBILITE

Aux différentes phases du projet

Afin d'éviter le dérangement du lotissement du Bois Impérial, le tracé **rouge** sera favorisé pour la phase travaux.

Pendant l'exploitation, l'agriculteur et les activités de maintenance se feront par le tracé **orange**.



COUT PREVISIONNEL

Investissements initiaux

	Typologie des coûts d'investissements initiaux	Montant <u>estimatif</u> (k€ H.T.)
	Développement	250
	Mesures « Eviter, Réduire, Compenser », compensation agricole et mesures d'accompagnement	400
	Construction	12 250
	Raccordement	1 900
	Démantèlement & remise en état	600
Total		15 400

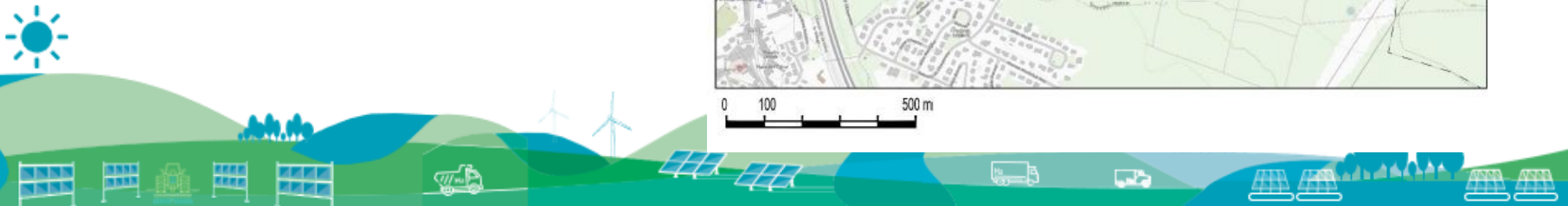
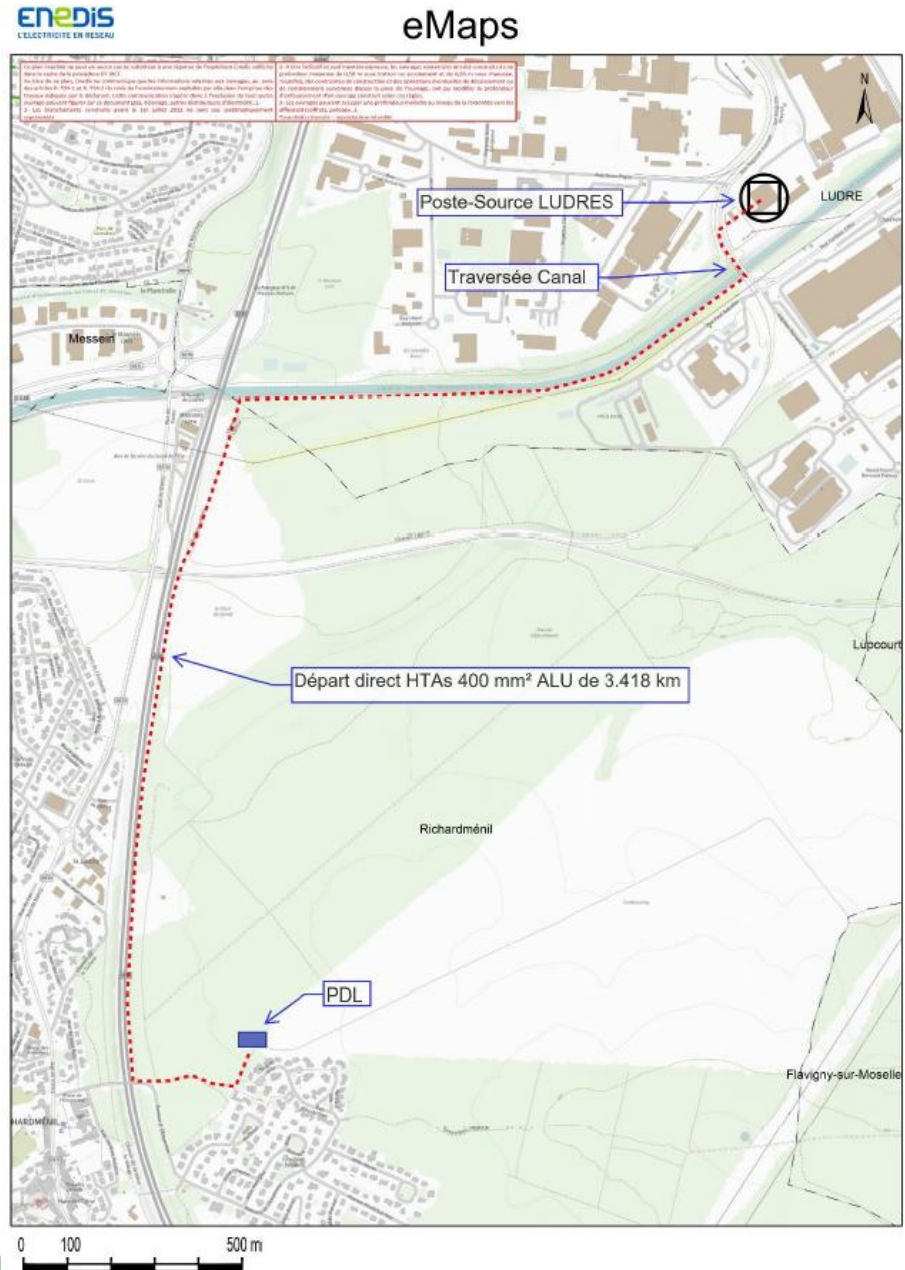
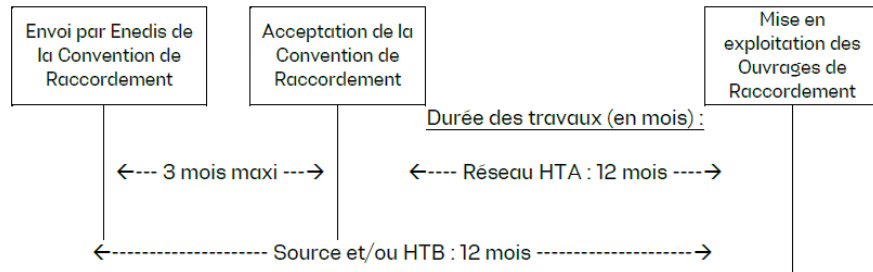


(Ne comprend pas les charges d'exploitation récurrentes pendant la durée d'exploitation du parc)

RACCORDEMENT

Hypothèses à ce jour

Une étude « Proposition de Raccordement Avant Complétude » a été réalisée par Enedis afin d'avoir une première idée du délai, des couts et du chemin de raccordement.





DESTREN
ENERGIES



MERCI

14, rue Boulay de la Meurthe - 88000 Épinal

Tél : 06 76 14 36 24

anne-lise@vent-d-est.com
www.vent-d-est.com



ANNEXE 1

Expertise agro-pédologique




Expertise agro-pédologique





Projet agrivoltaïque à
Richardménil (54)

**Potentiels agro-pédologiques pour les
productions de grandes cultures**

Légende :

 Emprise du projet agrivoltaïque

Classe de potentiel agropédologique pour les productions de grandes cultures

-  Potentiel très faible
-  Potentiel faible
-  Potentiel modéré
-  Potentiel élevé

Les polygones sont associés aux notes en base 100 de potentiel agropédologique Grandes Cultures

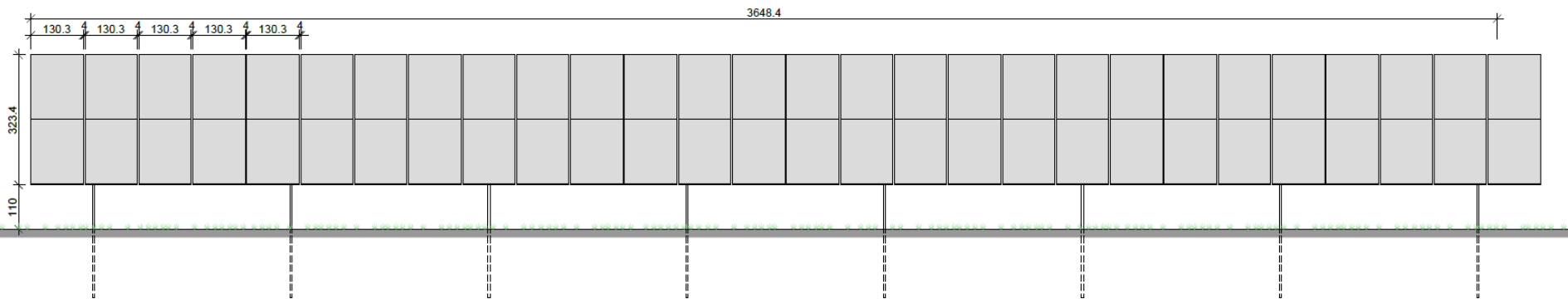
Source : Prises de vues aériennes 2018 (IGN)

0 250 500 m

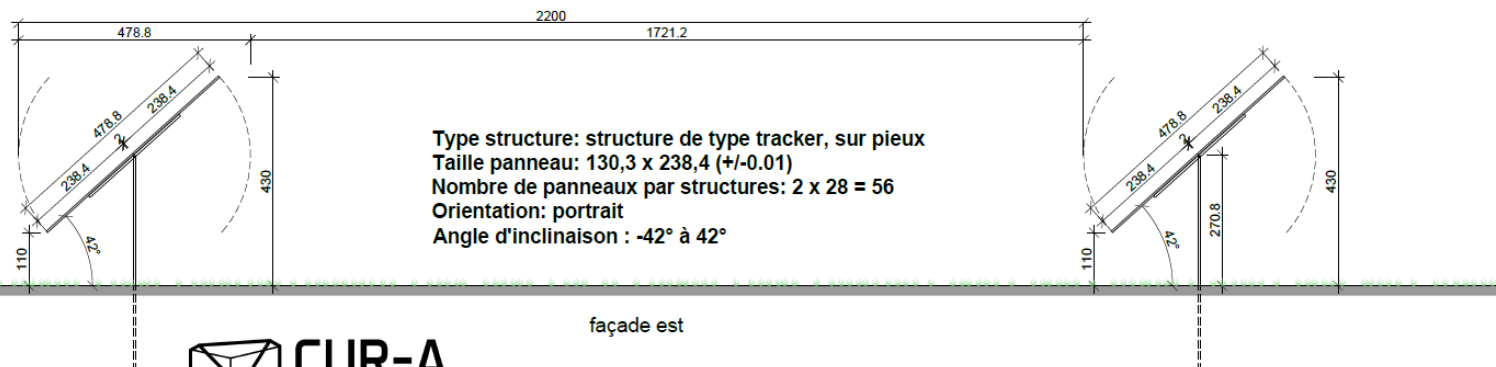


ANNEXE 2.2

Plan de coupe



façade sud



façade est

Puly Hills



CUR-A
sasu d'Architecture
capital 4500 €

Altitude (ref. mer):
± 0.00 = 250.00 NGF



FISCALITE DU PROJET

Les retombées pour le territoire

Fiscalité du projet agrivoltaïque Bois Impérial

Taxes	Commune de Richardménil	Communauté de communes CCMM	Département de Meurthe-et-Moselle	Région Grand Est	Total
CFE		19 571 €			19 571 €
CVAE		438 €	388 €	826 €	1 653 €
Taxes foncières	17 711 €	1 302 €			19 013 €
IFER	13 576 €	33 940 €	20 364 €		67 880 €
TOTAL	31 287 €	55 251 €	20 752 €	826 €	108 116 €
Taxe d'aménagement	43 445 €				
TOTAL ANNEE 1	74 732 €	55 251 €	20 752 €	826 €	108 116 €
TOTAL ANNEE 20	625 733 €	1 105 023 €	415 047 €	16 526 €	2 162 329 €
TOTAL ANNEE 40	1 251 465 €	2 210 047 €	830 094 €	33 052 €	4 324 658 €

Estimations des taxes **annuelles** versées par le propriétaire de l'installation énergétique vers le territoire

(sur base de la fiscalité votée en 2023).



CHARTRE DE DEVELOPPEMENT

Compatibilité avec les prescriptions et conditions départementales

Prescriptions et conditions des OPA	Compatibilité du projet du Bois Impérial
Projet de 20 MWc maximum par projet, par exploitation et par propriétaire foncier	Puissance totale de 19 999 kWc, arrondie 20 MWc
La zone de projet ne doit pas dépasser 40% de couverture photovoltaïque	Pour les différentes parcelles, la surface totale couverte par des panneaux représente environ 374 137 m ² , au sein desquels on compte 86 903 m ² d'ombre portée. On considère donc le taux de couverture photovoltaïque à 23,23%.
Maintien à minima de 90% du chiffre d'affaires de la production agricole par hectare et par parcelle	Se référer à l'étude technico-économique pour le calcul du maintien du chiffre d'affaires.
Résilience du projet sur le plan commercial et agronomique	Ici la technologie utilisée correspond à des trackers 2V sur pieux de 3,10m (1,10m au point bas). Ces trackers, en plus de pouvoir être adaptés à une grande variété de cultures, sont également facilement modulables pour s'intégrer à des systèmes de pâturage, que ce soit pour des animaux de taille moyenne ou des bovins.
Partager les indemnités générées par la production photovoltaïque (à hauteur de 50% minimum en faveur de l'exploitant)	Par le découpage cadastral, le propriétaire percevra les revenus directement liés au bail, tandis que l'exploitation percevra les redevances liées aux contraintes, aux servitudes et à l'entretien.
Zone témoin exploitée dans des conditions similaires à la zone agrivoltaïque, vierge de tout panneau	Au sein du bail emphytéotique, se trouve une clause précisant que la zone témoin devra être exploitée de la même manière que les zones où les installations agrivoltaïques seront implantées.
Maintien des productions agricoles existantes au moment de l'émergence du projet sera privilégié	Le bail rural est conservé sur toutes les surfaces cultivées, l'exploitant reste décisionnaire de l'activité agricole. Les modalités de cohabitation entre bail emphytéotique et bail rural seront définies dans une convention de coactivité.
Garantir la réversibilité du projet	Les projets agrivoltaïques élaborés par Destren Energies sont réfléchis pour assurer une flexibilité dans l'activité agricole menée, l'ancrage au sol se fera par des pieux battus et une somme est déposée à la caisse des dépôts en vue du démantèlement. Le décret n°2024-318 prévoit également un possible démantèlement si les conditions légales ne sont pas réunies.

Le projet est accompagné par la Chambre D'Agriculture de Meurthe-et-Moselle pour l'EPA et ETE et l'expertise agro-pédologique a été réalisée par la Chambre d'Agriculture Grand Est

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES


**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
MEURTHE-ET-MOSELLE**


**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
GRAND EST**



CHIFFRES CLÉS DU COMMERCE EXTÉRIEUR EN 2025

5^e

La France est le
exportateur mondial
de biens et services
(2024)

152 500
Entreprises françaises
exportatrices
au 3^e trimestre 2025
(+1 700 sur un an)

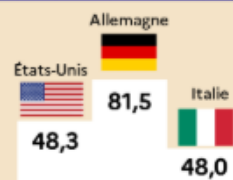
-0,5 pt en 2025
Contribution en volume
du commerce extérieur à la
croissance (+1,3 pt en 2024)

SOLDE COMMERCIAL EN BIENS - 69,2 Md€
(- 79,3 Md€ en 2024)

EXPORTATIONS DE BIENS 615 Md€
(+2,5 % par rapport à 2024)

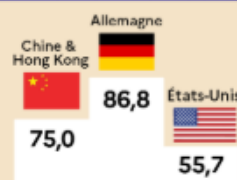
IMPORTATIONS DE BIENS 684 Md€
(+0,7 % par rapport à 2024)

Principaux clients (en Md€)

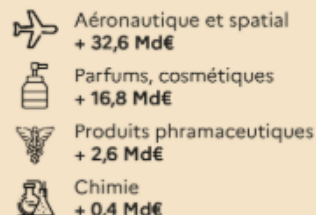


UE 27 = 53,7 %
des exportations

Principaux fournisseurs (en Md€)



Principaux excédents sectoriels



Principaux déficits sectoriels



SOLDE EN SERVICES + 55,5 Md€
(+56,5 Md€ en 2024)

EXPORTATIONS DE SERVICES 374,9 Md€
(+ 0,8 % par rapport à 2024)

IMPORTATIONS DE SERVICES 319,4 Md€
(+1,2 % par rapport à 2024)

BALANCE DES REVENUS - 8,0 Md€ (+6,1 Md€ en 2024)

SOLDE COURANT - 13,1 Md€ (-0,4 % du PIB)
(biens*, services, revenus dont revenus d'IDE)

*Pour établir la balance des paiements, la Banque de France ajuste le solde des biens des douanes françaises, en y appliquant des corrections méthodologiques et en élargissant le périmètre (négoce international, soutage et avitaillement).